

PAR COURRIEL

Le 20 octobre 2015

Objet : Demande d'accès # 2015-05-36 – Lettre réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 mai dernier, concernant tout document portant sur l'opportunité de modifier le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.

Les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/Rapport-opportunit%C3%A9-mettre-à-jour-reglement.pdf>:

Le Rapport sur l'opportunité de mettre à jour le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.

Par ailleurs nous vous informons que nous ne pouvons pas vous transmettre certains autres documents demandés. Notre décision s'appuie sur l'article 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ainsi que sur l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi et de la Charte.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M^{me} Nathalie Picard, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse nathalie.picard@mddelcc.gouv.qc.ca en indiquant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau d'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Bissonnette

p. j. (3)